Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_01-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.01
Objet : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

M. Lionel Jacquemin, Président, expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

M. Gilles Kosowski est le seul candidat pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne M. Gilles Kosowski, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_02-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.02
Objet : COMPTE DE GESTION 2019

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Le compte de gestion 2019, transmis par le trésorier à l'ordonnateur, a été présenté de la manière suivante :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	0,00 €	55 632,86 €	0,00 €	1 307 703,24 €	0,00 €	1 363 336,10 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 241 640,38 €	1 187 095,30 €	1 908 790,63 €	1 768 998,96 €	3 150 431,01 €	2 956 094,26 €
TOTAUX	**1 241 640,38 €**	**1 242 728,16 €**	**1 908 790,63 €**	**3 076 702,20 €**	**3 150 431,01 €**	**4 319 430,36 €**
TRANSFERT/INTEGRATION DE RESULTATS	**0,00 €**	**44 374,71 €**	**4 182,23 €**	**0,00 €**	**4 182,23 €**	**44 374,71 €**
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	45 462,49 €	0,00 €	1 163 729,34 €	0,00 €	1 209 191,83 €
RESTES À RÉALISER	314 755,00 €	314 755,00 €	0,00 €	0,00 €	314 755,00 €	314 755,00 €
TOTAUX CUMULÉS	**1 556 395,38 €**	**1 601 857,87€**	**1 912 972,86 €**	**3 076 702,20 €**	**3 469 368,24 €**	**4 678 560,07 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS	**0,00 €**	**45 462,49 €**	**0,00 €**	**1 163 729,34 €**	**0,00 €**	**1 209 191,83 €**

Après sa présentation, le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON de LADEBAT HEUDICOURT sous les CÔTES (Meuse)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_03-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.03
Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 25
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 29

Sans exigence de quorum,

Suite à la présentation du compte administratif 2019, le comité syndical approuve à l'unanimité, en l'absence du Président, M. Lionel JACQUEMIN, le compte administratif 2019, qui est conforme au compte de gestion et qui peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	0,00 €	55 632,86 €	0,00 €	1 307 703,24 €	0,00 €	1 363 336,10 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 241 640,38 €	1 187 095,30 €	1 908 790,63 €	1 768 998,96 €	3 150 431,01 €	2 956 094,26 €
TOTAUX	**1 241 640,38 €**	**1 242 728,16 €**	**1 908 790,63 €**	**3 076 702,20 €**	**3 150 431,01 €**	**4 319 430,36 €**
TRANSFERT/INTEGRATION DE RESULTATS	0,00 €	44 374,71 €	4 182,23 €	0,00 €	4 182,23 €	44 374,71 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE	0,00 €	45 462,49 €	0,00 €	1 163 729,34 €	0,00 €	1 209 191,83 €
RESTES À RÉALISER	314 755,00 €	314 755,00 €	0,00 €	0,00 €	314 755,00 €	314 755,00 €
TOTAUX CUMULÉS	**1 556 395,38 €**	**1 601 857,87€**	**1 912 972,86 €**	**3 076 702,20 €**	**3 469 368,24 €**	**4 678 560,07 €**
RÉSULTATS DÉFINITIFS	**0,00 €**	**45 462,49 €**	**0,00 €**	**1 163 729,34 €**	**0,00 €**	**1 209 191,83 €**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Georges DELANDRE,
Vice-Président

SYNDICAT DES EAUX H. LAFFON de LADEBAT HEUDICOURT sous les CÔTES (Meuse)

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_04-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.04
Objet : REPORT DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018	VIREMENT A LA SECTION DE FONCT	RESULTAT DEL'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DU RÉSULTAT	RESTES À RÉALISER 2019	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INV	55 632,86 €	0,00 €	-54 545,08 €	44 374,71 €	Dépenses 314 755,00 € / Recettes 314 755,00 €	0,00 €	45 462,49 €
FONCT	1 307 703,24 €	0,00 €	-139 791,67 €	-4 182,23 €			1 163 729,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) et sur proposition du Président, le comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter le résultat comme ci-après :

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_04-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1 163 729,34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 163 729,34 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_05-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.05
Objet : BUDGET PRIMITIF 2020

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Suite à la présentation détaillée du budget primitif 2020 par Lionel Jacquemin, Président, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2020.

SECTION	MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	MONTANT TOTAL DES RECETTES
EXPLOITATION	**2 355 284,00 €**	**3 038 337,34 €**
INVESTISSEMENT – RAR 2019	314 755,00 €	314 755,00 €
INVESTISSEMENT – crédits 2020	6 311 486,64 €	6 326 656,81 €
TOTAL INVESTISSEMENT :RAR + 2020	**6 626 241,64 €**	**6 641 411,81 €**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_06-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 20.01.06
Objet : FRAIS DE REPRESENTATION

L'an Deux Mille vingt, le 10 mars
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT a été convoqué une première fois le 12 février 2020 pour le 25 février 2020. Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle assemblée générale s'est tenue en session ordinaire en salle Saint Germain d'Heudicourt, sans aucune exigence de quorum et avec le même ordre du jour, après convocation légale du 26 février 2020, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : M Gilles KOSOWSKI, Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Boucq ,Bouquemont, Buxières-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Eix, Les Éparges, Frémeréville-sous-les-Côtes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Liouville (Apremont la Forêt), Maizeray, Montsec, Riaville, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Valbois, Varnéville, Ville-en-Woëvre, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Doncourt-aux-Templiers, Girauvoisin, Gussainville, Harville, Hennemont , Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Manheulles, Marcheville, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Ranzières, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Trésauvaux, Troyon, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Villers-sur-Meuse, Warcq.

- Nombre de délégués en exercice : 115
- Nombres de membres présents : 26
- Nombre de procurations : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Sans exigence de quorum,

Monsieur Laurent JOYEUX, 2ème Vice-Président charge des finances, informe le comité syndical que l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « le comité syndical peut voter, sur les ressources ordinaires, des frais de représentation ». Cette allocation est réservée au Président et a pour objet de couvrir les dépenses supportées à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il rappelle que, jusqu'alors, ces frais étaient rattachés à l'article 6257 et qu'à la demande de l'inspecteur divisionnaire des Finances Publiques de la trésorerie de Saint Mihiel, ces frais seront désormais rattachés sur l'article 6536 « Frais de représentation ».

Il propose de fixer une enveloppe annuelle de 3 000 € HT sur l'exercice 2020, sauf modification budgétaire proposée ultérieurement par décision moficative.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Président,
- Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement ou le paiement de frais de représentation au Président, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Président, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt du SIELL,
- Considérant que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Comité Syndical ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 12/03/2020
Reçu en préfecture le 12/03/2020
Affiché le
ID : 055-255500811-20200310-DELIB_20_01_06-DE

Après avoir entendu le Vice-Président des finances, M. Laurent JOYEUX, dans ses explications complémentaires et détaillées, le Comité décide à 29 voix pour et 1 abstention :

- De fixer une enveloppe maximum annuelle à 3 000 € pour des frais de représentation
- Que les frais de représentation seront payés, versés ou régularisés dans la limite de cette enveloppe annuelle prélevée sur l'article 6536 du budget principal et sur justificatifs,
- Que la présente délibération s'applique à l'exercice budgétaire 2020.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président